

### Accès aux documents

Le gouvernement a oublié que ces documents ne sont ni sa propriété ni celle des députés. Ils appartiennent aux contribuables et ceux-ci ont parfaitement le droit d'y accéder. Plus tôt nous appliquerons ce principe fondamental, plus tôt le Canada aura une loi sur la liberté d'accès à l'information.

J'ai été ravi de la recommandation proposant qu'un groupe de juges soit constitué pour étudier la question. Cela réglerait le problème de la GRC. Lorsqu'on jette un coup d'œil sur la loi relative à l'espionnage électronique, on se rend compte qu'elle repose sur le même principe. Lorsque le gouvernement a décidé de présenter le bill concernant l'écoute électronique, il n'a voulu permettre aux juges d'autoriser l'écoute que dans les cas n'intéressant pas la sécurité de l'État. Cela veut dire que nous ne faisons pas confiance à la magistrature, que nous laissons au solliciteur général le soin de décider de ces questions. Encore une fois, c'est là un vice fondamental.

● (1242)

Il faut faire confiance aux tribunaux et à la magistrature. Avec leur compétence et leurs attributions particulières, ce sont eux qui sont le mieux placés pour protéger les droits individuels et les libertés publiques. A plusieurs occasions, le gouvernement a refusé de faire confiance aux tribunaux. J'espère que le rapport présenté avec l'accord de tous les partis incitera le gouvernement à faire des progrès sur ce plan, à confier aux tribunaux le soin de trancher en ces matières, à huis clos s'il le faut.

On va probablement nous présenter un bill. Je suis assez désabusé pour croire que cela n'est pas étranger à la tenue prochaine des élections. Cependant, je prie le ministre de bien étudier ces recommandations, celle en particulier qui concerne l'élargissement de la définition des renseignements qui peuvent être publiés, et celle qui demande de confier à un bureau de juges le soin de décider en dernier ressort. Il est impossible qu'un ministre agisse objectivement lorsqu'on lui demande de publier des renseignements peu flatteurs pour la façon dont il s'acquitte de ses fonctions. Le vieil adage qui dit que la justice doit être rendue au vu et au su de tout le monde conserve toute sa vérité dans ce domaine de l'accès à l'information.

Je n'ai pas l'intention de m'éterniser. Je tiens simplement à faire part du plaisir éprouvé par mon parti à voir la teneur de ce rapport, et à constater que des députés aussi distingués que celui d'Ottawa-Ouest (M. Francis) y ont mis la main et y ont attaché leur nom sans oublier nos amis du Crédit Social, qui ont également œuvré à ce rapport. J'espère que le travail de ces nombreux députés va maintenant porter ses fruits.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur le président, je voudrais également apporter mon appui à cette motion qui est attendue depuis quelque temps déjà et qui devrait permettre l'adoption d'une loi qui donnerait plus de liberté d'accès à l'information. Tout le monde réclame cette liberté d'accès à l'information, non seulement les députés, mais lorsque les députés demandent des renseignements ou la production de certains documents ou posent des questions au *Feuilleton*, souvent c'est à la suite des demandes de renseignements qui viennent de leurs électeurs.

[M. Leggatt.]

Or, lorsqu'on se fait répondre, comme la chose se produit assez souvent, qu'on ne peut pas donner ces informations parce qu'elles sont confidentielles, on se demande si l'on n'a pas affaire à un gouvernement qui administre à huis clos. Pourtant, ce n'est pas ce que l'on doit attendre d'un gouvernement démocratique comme celui que nous avons au Canada. Parfois on se fait dire en réponse aux questions inscrites au *Feuilleton*, que si l'on répondait à ces questions il en coûterait trop cher, cela serait trop dispendieux, ou demanderait trop de temps.

Monsieur l'Orateur, je crois que si cela prend trop de temps pour répondre, pour faire des recherches afin de répondre à une question, c'est peut-être parce qu'il y a là une lacune du côté de la bureaucratie et que ces bureaucrates ne se donnent pas la peine de prendre note des agissements ou des dépenses faites par ces ministères. Si les dossiers étaient gardés à jour, lorsque nous demandons des renseignements il serait facile de nous les offrir et de nous les donner sans trop de temps ni de dépenses.

Monsieur l'Orateur, je pense donc que les députés et le public en général ont besoin d'être plus renseignés qu'ils ne le sont actuellement, si nous voulons que le Parlement joue le rôle qu'il a à jouer dans un Parlement démocratique.

A mon avis, le bill que nous réclamons et que l'opposition réclame ainsi qu'une foule d'organisations de toutes sortes qui œuvrent dans le champ devrait apporter plus de liberté d'accès à l'information, sans pour autant mettre le gouvernement dans l'eau chaude comme il semble le craindre trop souvent.

Monsieur l'Orateur, ce n'est donc que dans des circonstances bien restreintes que le gouvernement devrait se garder de donner certaines informations, mais je le dis encore, dans un gouvernement démocratique, l'information doit être assez large pour répondre aux besoins de renseignements de la population canadienne.

[Traduction]

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, avant tout, je tiens à préciser que j'accueille avec joie cette initiative de mon honorable et docte collègue. Elle m'aide à respecter l'engagement que j'ai contracté envers lui et la Chambre quand j'ai promis que nous renverrions le plus tôt possible au comité mixte le Livre vert du gouvernement sur l'accès aux documents publics. Comme les députés le savent sans doute, nous avons fait inscrire une motion du gouvernement au *Feuilleton* à cette fin. J'accueille avec plaisir sa motion tout comme je suis heureux du travail accompli par le comité mixte dans l'étude de cette question d'une extrême importance, et de l'initiative prise par mon ami, le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) et les membres du comité qu'il préside.

**Des voix:** Bravo!

**M. Roberts:** Je pense que leur apport est extrêmement utile à la discussion de cette importante question et je sais que le comité mixte tiendra compte de leurs recommandations. De plus, j'espère que d'autres organismes, comme le Barreau canadien et d'autres, viendront devant le comité faire des suggestions constructives sur la façon d'améliorer la position établie dans le Livre vert relativement à l'accès aux documents publics.